

- ZONES D'AFFECTATION**
- Zones à bâtir**
- ZCIPP ZONE DE CENTRE A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
  - ZC ZONE DE CENTRE
  - ZRMD ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
  - ZRFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
  - ZAE ZONE D'ACTIVITES EQUESTRES
  - ZIG ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3, 4, 5, 6
  - ZST ZONE SPECIALE STAND DE TIR
- Zone agricole**
- ZA ZONE AGRICOLE
- Autre zone**
- AF AIRE FORESTIERE

- ELEMENTS SUPERPOSES**
- Secteurs superposés**
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
  - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
  - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
  - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
  - CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
  - SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES SECTORIELLES
  - ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU  
*Les dispositions de l'article 13 du RCU "Espace réservé aux cours d'eau" du règlement communal d'urbanisme sont applicables.*

- ELEMENTS SUPERPOSES**
- Périmètres superposés**
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
  - PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
  - PERIMETRE D'ENERGIE DE RESEAU DU CHAUFFAGE A DISTANCE
  - PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE
  - PERIMETRE D'ETUDE SOUMIS A UN MEP
  - STAND DE TIR - ZONES DE SECURITE 1 / 2 / 3

- Éléments protégés superposés**
- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET (en zone à bâtir)
  - VERGER - BOISEMENT HORS FORET
  - HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET (en zone à bâtir)
- Selon la LPNat : LES BOISEMENTS HORS-FORET EN DEHORS DE LA ZONE A BATIR SONT PROTEGES
- COURS D'EAU - LAC
  - IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
  - OBJETS IVS D'IMPORTANCE NATIONALE "Catégorie 2"

- Autres éléments superposés**
- BATIMENT EXISTANT NON SOUMIS A L'IBUS
  - CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE
  - DISTANCE A LA FORET (20 m)

- Informations indicatives**
- ZONE "S" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES LEGALISEES
  - SITE POLLUE - AIRE D'ENTREPRISE
  - COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé exact)
  - COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé approximatif)
  - GAZODUC HAUTE PRESSION
  - LIGNE ELECTRIQUE
  - LIMITE COMMUNALE

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.  
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PREZ.  
mail: commune@prez.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mise à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 17, du 29 avril 2022  
Mise à l'enquête publique complémentaire par publication dans la feuille officielle (FO) n° 5, du 3 février 2023

Adopté par le Conseil communal de la commune de Prez, le .....

Le Syndic : ..... L'Administratrice communale : .....

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur : .....

